



# PRENEZ VOS AFFAIRES EN MAIN AVEC L'ASSURANCE VIE TEMPORAIRE

C'est votre entreprise. Vous avez travaillé fort pour la mettre sur pied.  
Laissez-nous travailler fort pour la protéger!

## QU'ARRIVE-T-IL SI UN PROPRIÉTAIRE OU UN EMPLOYÉ ESSENTIEL DÉCÈDE?

### Dans le cas d'une entreprise à propriétaire unique

La propriétaire ou le propriétaire unique constitue l'entreprise.

- Bien souvent, l'entreprise disparaît à son tour ainsi que les sources de revenu de la famille.
- La succession est responsable de toutes les obligations non réglées de l'entreprise. L'épargne personnelle des membres de la famille pourrait devoir s'épuiser en raison des dettes de l'entreprise.
- Les créanciers exigent souvent un paiement immédiat forçant alors la vente de l'actif de l'entreprise à des prix avantageux.
- Même si la famille possède la capacité, l'expérience et le désir de poursuivre les affaires de l'entreprise, il faudra du temps, et en affaires, le temps c'est de l'argent.

### Dans le cas d'un partenariat ou d'une société par actions

Sans une convention de rachat bien financée, les propriétaires survivants ou les actionnaires sont confrontés à ce qui suit :

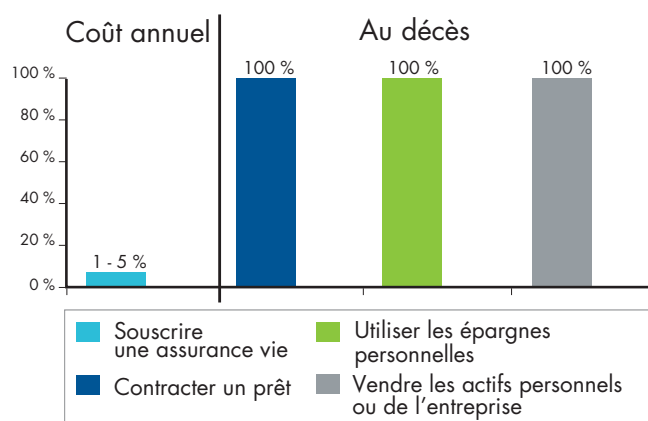
- La réorganisation de l'entreprise pour qu'elle englobe l'héritage de la propriétaire ou du propriétaire décédé ou le rachat de leur part.
- Le recours au revenu de l'entreprise ou la vente des éléments d'actif de l'entreprise afin de financer l'achat de la part de l'entreprise de la propriétaire ou du propriétaire décédé.
- Étant donné l'incertitude quant à l'avenir de l'entreprise, les banques pourraient hésiter à prêter de l'argent, ne laissant guère d'autre choix aux propriétaires ou aux actionnaires que celui de puiser dans leurs économies personnelles.

## IL EXISTE UNE MEILLEURE SOLUTION

L'assurance vie temporaire de l'Équitable<sup>MD</sup> peut vous aider à protéger votre entreprise, ainsi que votre famille, en donnant accès aux fonds nécessaires au règlement de dettes, au financement de conventions de rachat et assurer ainsi la poursuite des activités de l'entreprise. Financez vos besoins en matière d'assurance pour entreprise dès aujourd'hui à une fraction du coût de ce qu'il vous en coûtera pour accéder à ces fonds ultérieurement. Le total des primes payables au titre de votre contrat d'assurance variera selon la date du décès.

**Pour laquelle des options de financement opteriez-vous?**

## COÛT DES OPTIONS DE FINANCEMENT



Aux fins d'illustration seulement.

# PRENEZ VOS AFFAIRES EN MAIN AVEC L'ASSURANCE VIE TEMPORAIRE

## COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE?

L'assurance vie temporaire vous offre la flexibilité qui permet de répondre aux besoins de toute entreprise. Ce qu'elle a à offrir :

- Une assurance vie abordable qui procure une protection immédiate pour votre entreprise.
- La possibilité d'être transformée en une assurance vie permanente selon l'évolution de votre entreprise.
- Un renouvellement automatique pour les options de régime de 10 et 20 ans, et ce, jusqu'à l'âge de 85 ans.
- Un régime non renouvelable avec primes uniformes payables sur une période de 30 ans ou jusqu'à l'âge de 65 ans, selon le dernier événement à survenir.

## PERSONNALISER VOTRE RÉGIME

Il est possible de créer votre propre régime pour répondre aux besoins particuliers de votre entreprise :

- Les couvertures d'assurance vie temporaire multiples (assurance vie temporaire de 10 ans, de 20 ans ou 30/65) peuvent se combiner en vertu d'un contrat individuel.<sup>1</sup> Ne payez des frais que pour un seul contrat.
- Un avenant d'assurance maladies graves<sup>2</sup> peut être ajouté pour vous procurer des fonds qui pourront vous aider dans la gestion des dépenses commerciales et médicales pour que vous puissiez vous concentrer sur votre rétablissement.
- Des options de souscrire une assurance supplémentaire sont à votre disposition au fur et à mesure que votre entreprise grandit, sans que l'on vous pose des questions d'ordre médical.<sup>3</sup>
- Vous aurez la tranquillité d'esprit sachant que votre régime restera en vigueur même dans le cas d'une invalidité qui vous empêcherait de payer vos primes.<sup>4</sup>

L'assurance vie temporaire constitue un moyen abordable de profiter de fonds libres d'impôt afin que les affaires continuent après le décès d'une propriétaire ou d'un propriétaire, d'une actionnaire ou d'un actionnaire ou encore d'une personne clé.

## POURQUOI EST-CE UNE SOLUTION SENSÉE?

L'assurance vie temporaire peut vous aider à minimiser les risques liés à votre entreprise, puisqu'elle permet :

- L'apport de liquidités afin de régler une dette ou un prêt commercial.
- La constitution d'un fonds de roulement pour que les affaires continuent sans avoir à utiliser vos économies personnelles.
- Le financement d'une convention de rachat afin d'assurer une transition harmonieuse des parts de l'entreprise de la propriétaire décédée ou du propriétaire décédé aux propriétaires survivants.
- Le financement de l'assurance d'une personne clé afin de couvrir les coûts servant à remplacer et recycler une employée ou un employé essentiel ainsi que pour minimiser l'interruption des affaires.

Discutez avec votre conseillère ou votre conseiller au sujet de  
**l'assurance vie temporaire** pour votre entreprise dès aujourd'hui!



assurance vie temporaire

<sup>1</sup> L'assurance vie sur plusieurs têtes n'est pas offerte dans le cadre de contrats détenus par une entreprise.

<sup>2</sup> Prévoit une prestation forfaitaire suivant le diagnostic de l'une des affections couvertes et une période de survie qui est habituellement de 30 jours. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter votre contrat.

<sup>3</sup> Option d'assurabilité garantie flexible. Certaines restrictions s'appliquent. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter votre contrat.

<sup>4</sup> Avenant d'exonération de primes en cas d'invalidité. Certaines restrictions s'appliquent. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter votre contrat.

Même si l'Assurance vie Équitable a pris toutes les dispositions nécessaires pour garantir la précision des renseignements contenus dans le présent document, le contrat prévaut dans tous les cas. Les renseignements de ce dépliant ne constituent pas un avis juridique ou fiscal. Pour obtenir des renseignements spécifiques à votre situation personnelle, veuillez consulter votre fiscaliste, ou encore votre avocate ou votre avocat. <sup>MD</sup> indique une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.